

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

**Présents** : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, C. BOUVARD (arrivée 20h15), S. MACRE, D. PORTERET, H. REYNAUD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, F. PRAS, M. VENIN (arrivée 20h40) N. VIOLLET

**Absents excusés**, L. PITTNER, C. RENARD

**Secrétaire de séance** : Catherine BOUVARD

Avant de débiter la séance, Mme le Maire demande à l'assemblée le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations : déclassement d'un bien public (l'ancienne fruitière de Massignieu) et l'instauration de la RODP pour les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et de charger le SIEA d'en assurer pour le compte de la commune la perception des montants correspondants. Ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

### **1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

### **2-Délibérations**

- **Programmes ONF coupes 2018, règlement d'exploitation affouages 2017/2018**  
Madame le Maire informe que suite à un récent contact avec l'ONF, la réunion de programmation des coupes est repoussée et aura lieu en fin d'année.  
Concernant les affouages, elle rappelle qu'il revient au conseil municipal chaque année d'en définir les conditions de distribution et d'exploitation. Après lecture du code forestier et sur conseil de l'agent ONF, le conseil municipal décide à l'unanimité les points suivants : La délivrance des coupes affouagères dans les parcelles 11 et 15. Les bois marqués seront mis à disposition sur pieds. L'exploitation se fera sous le contrôle des garants : Messieurs COUTURIER Eric, BOLLIET Fabrice, PORTERET David et VENIN Louis. Le mode de partage dit par « feu » est retenu. Le rôle d'affouage sera publié.  
Le conseil municipal décide aussi d'instaurer une taxe affouagère dont le montant est fixé à 30 €.  
Une réunion aura lieu début novembre en présence des affouagistes afin d'attribuer les lots, de distribuer le règlement d'exploitation, et de se rendre en forêt pour visualiser l'emplacement des coupes.
  
- **Mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques**  
Ce régime indemnitaire n'avait pas été mis en place car l'arrêté n'était pas publié au Journal Officiel. Depuis le 12 août 2017, c'est chose faite, les collectivités et EPCI peuvent transposer ce régime indemnitaire aux cadres d'emplois techniques de catégorie C. A l'unanimité, l'Assemblée accepte de mettre en place cette Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ainsi qu'un Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel. Madame le Maire informe également que Emmanuel BLANC, actuellement en charge du personnel technique ne souhaite plus poursuivre cette mission et demande à Serge MACRÉ, conseiller municipal de bien vouloir le remplacer. De plus l'agent communal à temps non complet démissionne de son poste pour se consacrer pleinement à son activité professionnelle. Un recrutement sera effectué sur la base d'un emploi à temps complet.

- **Proposition de travaux pour amélioration du rendement de la station d'épuration de Massignieu, constitution d'un dossier de subventions auprès du département et de l'Agence de l'Eau**

Le fonctionnement de la station d'épuration de Massignieu pourrait être amélioré avec l'installation d'un dégrilleur et brasseur automatiques ainsi qu'une armoire électrique de commande. Le devis de la société SODEVAL d'un montant de TTC 28 260€ est accepté à l'unanimité. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau dont le montant accordé pourrait pour chacune des parties s'élever à environ 30% du total HT. Les travaux pourraient avoir lieu en 2018 après obtention des financements.

- **Participation communale aux frais de la banque alimentaire**

Madame le Maire informe l'Assemblée du courrier reçu en Mairie de la part de la Commune de CULOZ. Elle sollicite la participation de la Commune de Belmont-Luthézieu aux frais de fonctionnement concernant la banque alimentaire inhérents aux habitants de la commune pour l'année 2016. La somme s'élève à 78,96€. A l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à mandater ce montant à réception du titre de recettes émis par la Commune de Culoz.

- **Renouvellement de la convention signée avec la Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des actes transmis**

La commune avait signé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 une convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée, procédure obligatoire, les transmissions papier étant désormais interdites. La durée de validité de cette convention arrive à échéance et il convient de se prononcer pour la poursuite de cette procédure. A l'unanimité, le Conseil accepte de poursuivre la télétransmission des actes et autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture.

- **Compte-rendu de la commission travaux du 2 septembre 2017**

Les travaux concernant le mur de soutènement à Vogland, la route des Vignes et le chemin de Mazoz sont terminés. Ceux du four à Vogland, le lavoir de Belmont et le mur de soutènement à Vercozin sont en cours de réalisation. Pour le mur d'une façade de l'Eglise, la commission attend des devis pour comparaison. Une campagne de point à temps sur la voirie communautaire a été réalisée par la société EIFFAGE, seule la réfection du parking de la mairie reste à la charge de la commune pour un montant de 1500€. La commission travaux a validé le classement et la hiérarchisation de la voirie d'intérêt communautaire, elle devra indiquer pour 2018 les priorités à Bugey Sud. Dans la continuité des travaux réalisés en 2017, la rénovation du petit patrimoine sera poursuivie en 2018 dans les autres hameaux.

- **Point sur la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour la réévaluation des attributions de compensation**

- Madame le Maire rappelle qu'une CLECT doit se tenir avant la fin septembre afin de permettre aux communes et intercommunalités ayant subis une intégration ou fusion de refaire le point sur les charges transférées. Une réunion concernant la voirie s'est tenue, la commune de Belmont-Luthézieu a modifié à la marge les éléments communiqués, faisant passer le montant de ses charges transférées de 70 679 à 67924 €.
- Une nouvelle séance en présence des maires des communes du Valromey aura lieu afin de traiter de la situation du SIVOM du Valromey.

- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde**

Suite au décret du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit de l'information sur les risques majeurs, la commune doit élaborer un PCS dans le cadre d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles sur le territoire communal. Ce document, déjà diffusé aux conseillers, sera envoyé en Préfecture, au service interministériel de défense et protection civile, à la gendarmerie de Culoz et au centre de secours d'Artemare.

- **Renégociation des contrats d'assurances**

- La commune avait signé un contrat d'une durée de 5 ans avec GROUPAMA dans le cadre d'une consultation menée par le cabinet Protectas mandaté par la communauté de Communes du Valromey à l'époque. Le contrat arrivant à terme le 31 décembre 2016, il a été renouvelé avec cette même société d'assurances. Cependant, une autre compagnie d'assurance la SMACL a été sollicitée pour obtenir une offre comparative. L'étude a montré une différence de 1600 € en faveur de la SMACL sur l'ensemble des contrats, la cotisation totale (4581.76€) est fixe pendant toute la durée du contrat (5 ans), car aucune indexation n'est appliquée, ni aucune franchise. L'assemblée à l'unanimité décide de résilier son engagement avec la société GROUPAMA et confie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ses contrats d'assurance à la SMACL.

- **Questions diverses :**

**FIPC 2017 : (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)**

Madame le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir assurer le règlement du FIPC (Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales) qui a subi une hausse 47% en partie liée à l'intégration à Bugey Sud. Le montant de la contribution communale s'élève pour cette année à 5343 €.

**Devis poteaux incendie**

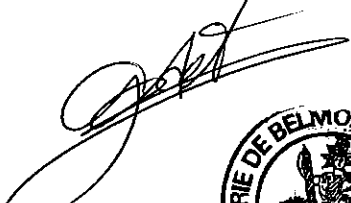
Un poteau incendie sera remplacé à côté de l'église de Belmont, l'actuel n'étant plus étanche, le devis s'élève à €2964 TTC

**SIL**

Un inventaire de la signalétique touristique sur le territoire intercommunal est actuellement réalisé par un bureau d'étude. Des propositions d'amélioration de la signalétique sur notre commune (mise en cohérence des circuits, visibilité des panneaux...) seront établies, des incertitudes persistent toujours quant au financement de ces panneaux à remplacer. Un groupe de travail se réunira pour examiner la situation. Une réflexion plus large sera également menée afin de regarder les priorités des voies communales sur les départementales.

**La séance est levée à 22h30**

**Prochain conseil municipal le 16 octobre 2017.**

  
Pauline GODET  
Le Maire

